

Distr.
LIMITEE

A/AC.241/L.13
20 septembre 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION CHARGE
D'ELABORER UNE CONVENTION INTERNATIONALE SUR
LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION DANS LES PAYS
GRAVEMENT TOUCHES PAR LA SECHERESSE ET/OU PAR
LA DESERTIFICATION, EN PARTICULIER EN AFRIQUE
Deuxième session
13-24 septembre 1993
Point 6 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE SUR SA DEUXIEME SESSION

Projet de rapport

Rapporteur : M. Nikita F. Glazovsky (Fédération de Russie)

I. INTRODUCTION

Ouverture et durée de la session

1. La deuxième session du Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification, en particulier en Afrique, s'est tenue à Genève du 13 au 24 septembre 1993. Elle était convoquée en application du paragraphe 4 de la résolution 47/188 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1992, intitulée "Création d'un comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification, en particulier en Afrique". A cette deuxième session, le Comité a tenu ... séances (de la première à la ...).

GE.93-62494 (F)

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Election des membres du Bureau

2. A la 2ème séance, le 14 septembre, le Comité a élu par acclamation M. Nikita F. Glazovsky (Fédération de Russie) rapporteur du Comité en remplacement de M. Sergei N. Morozov (Fédération de Russie), qui n'était pas en mesure de continuer à exercer ses fonctions au Bureau.

3. A la même séance, le Comité a également élu par acclamation Mme Anne De Lattre (France) présidente du Groupe de travail II en remplacement de M. Jacques Alliot (France), qui n'était pas en mesure de continuer à exercer ses fonctions au Bureau.

4. A sa 3ème séance, le 20 septembre 1990, le Comité a élu par acclamation M. A. Ovchinnikov (Ouzbékistan) vice-président/rapporteur du Groupe de travail I.

5. Le Bureau du Comité et ceux de ses groupes de travail, tels qu'ils avaient été élus à la session d'organisation et aux première et deuxième sessions, avaient donc la composition suivante :

<u>Président</u> :	M. Bo Kjellén (Suède)
<u>Vice-Présidents</u> :	M. René Valéry Mongbe (Bénin)
	M. T. P. Sreenivasan (Inde)
	M. José Urrutia (Pérou)
<u>Rapporteur</u> :	M. Nikita F. Glazovsky (Fédération de Russie)

Groupe de travail I

<u>Président</u> :	M. Ahmed Djoghlaïf (Algérie)
<u>Vice-Président</u> :	M. Erwin Ortíz Gandarillas (Bolivie)
<u>Vice-Président/Rapporteur</u> :	M. A. Ovchinnikov (Ouzbékistan)

Groupe de travail II

<u>Présidente</u> :	Mme Anne De Lattre (France)
<u>Vice-Président</u> :	M. Morad-Ali Ardeshiri (République islamique d'Iran)
<u>Vice-Président/Rapporteur</u> :	M. Frederick E. G. Mallya (République-Unie de Tanzanie)

B. Adoption de l'ordre du jour

6. A sa lère séance, le 13 septembre, le Comité a adopté l'ordre du jour ci-après :
1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
 2. Election des membres du Bureau
 3. Elaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification, en particulier en Afrique
 4. Examen de la situation en ce qui concerne les fonds extrabudgétaires
 - a) Fonds spécial de contributions volontaires pour financer la participation des pays en développement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier les pays les moins avancés
 - b) Fonds d'affectation spéciale pour le processus de négociation
 5. Adoption de l'ordre du jour provisoire de la troisième session
 6. Adoption du rapport du Comité sur sa deuxième session.

C. Participation

7. Des représentants des Etats suivants ont participé à la session :
(à compléter)
8. Les bureaux et organes des Nations Unies ci-après étaient représentés :
(à compléter)
9. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées :
(à compléter)
10. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées :
(à compléter)
11. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées :
(à compléter)

D. Documentation

12. On trouvera la liste des documents dont le Comité était saisi à sa deuxième session à l'appendice ... du présent rapport (à compléter).

III. ORGANISATION DES TRAVAUX

A. Mandats des groupes de travail

13. A sa 2ème séance, le 14 septembre, le Comité a examiné le projet de résolution intitulé "Mandats des groupes de travail", dont il avait décidé de reporter l'examen à sa deuxième session (décision 1/3). En présentant le

projet de résolution au Comité, le Président a proposé d'ajouter le mot "définitions" au paragraphe 1 b) du dispositif.

14. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution, tel qu'il avait été modifié oralement (voir appendice ..., décision 2/1 (à compléter)).

15. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant du Brésil a fait une déclaration.

B. Accréditation des organisations non gouvernementales

16. A ses 1ère et 3ème séances, les 13 et 20 septembre, le Comité, tenant compte du paragraphe 19 de la résolution 47/188 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1992 et de l'article 49 du règlement intérieur du Comité (A/AC.241/3), a décidé d'approuver l'accréditation des organisations non gouvernementales dont la liste figure dans les documents A/AC.241/9/Add.2 et Add.3 (voir appendice ..., décision 2/2 (à compléter)).

C. Participation des organisations intergouvernementales aux travaux du Comité

17. A sa 3ème séance, le 20 septembre, le Comité, tenant compte des dispositions de la résolution 47/188 de l'Assemblée générale sur la participation d'observateurs aux travaux du Comité conformément à la pratique établie de l'Assemblée générale, a décidé d'accorder le statut d'observateur à ses travaux aux organisations intergouvernementales dont la liste figure dans les documents A/AC.241/L.5/Add.1* et 2 (Voir appendice ..., décision 2/3 (à compléter)).

* La Commission régionale de l'Afrique méridionale pour la conservation et l'utilisation du sol (SARCCUS), qui est une organisation intergouvernementale, est mentionnée dans la liste des organisations non gouvernementales qui avaient demandé leur accréditation à la dernière session du Comité et devrait être supprimée de cette liste, qui figure à l'appendice II, décision 1/1, du rapport du Comité sur sa première session (A/48/226).